

RAPPORT

ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS POUR LE 2^{ÈME} TRIMESTRE 2019 - CORRECTIF

Rendu en application de l'article 25, §4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération

Table des matières

1.	CADRE LEGAL.....	3
2.	ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS.....	3
2.1.	<i>Offre de certificats verts</i>	4
2.2.	<i>Demande de certificats verts (quotas de CV)</i>	5
2.3.	<i>CV achetés par le GRTL (Elia)</i>	6
2.4.	<i>Stock de certificats verts</i>	7
3.	CONCLUSION	7

Index graphiques

Figure 1 :	CV octroyés aux installations SOLWATT et Non-SOLWATT	4
Figure 2 :	CV restitués selon le quota et CV achetés par le GRTL.....	5
Figure 3 :	Évolution du stock de CV	7

Index tableaux

Tableau 1	Évolution trimestrielle du marché des certificats verts.....	3
Tableau 2	Fournitures soumises et nombre de CV restitués en 2019	6

1. CADRE LÉGAL

Ce rapport est établi conformément à l'art. 25, §4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération :

« Chaque trimestre T, l'Administration établit un rapport d'évolution du marché des certificats verts en détaillant l'offre et la demande de certificats du trimestre précédent, T-1. Ce rapport est envoyé au Ministre au plus tard le trentième jour du trimestre T+1.

Dans les conclusions de ce rapport, l'Administration propose, en cas de déséquilibre entre l'offre et la demande de certificats verts jugé trop important, une adaptation des quotas pour les exercices suivants. Sur proposition du Ministre, le Gouvernement adapte les quotas visés au paragraphe. »

2. ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS

L'analyse ci-dessous porte sur les statistiques relatives au marché des certificats verts pour le deuxième trimestre 2019. Sur base de l'offre de certificats verts (CV arrivant sur le marché), de la demande matérialisée par le quota et des achats réalisés par le gestionnaire de réseau de transport local, Elia, le stock est établi au 30 juin 2019.

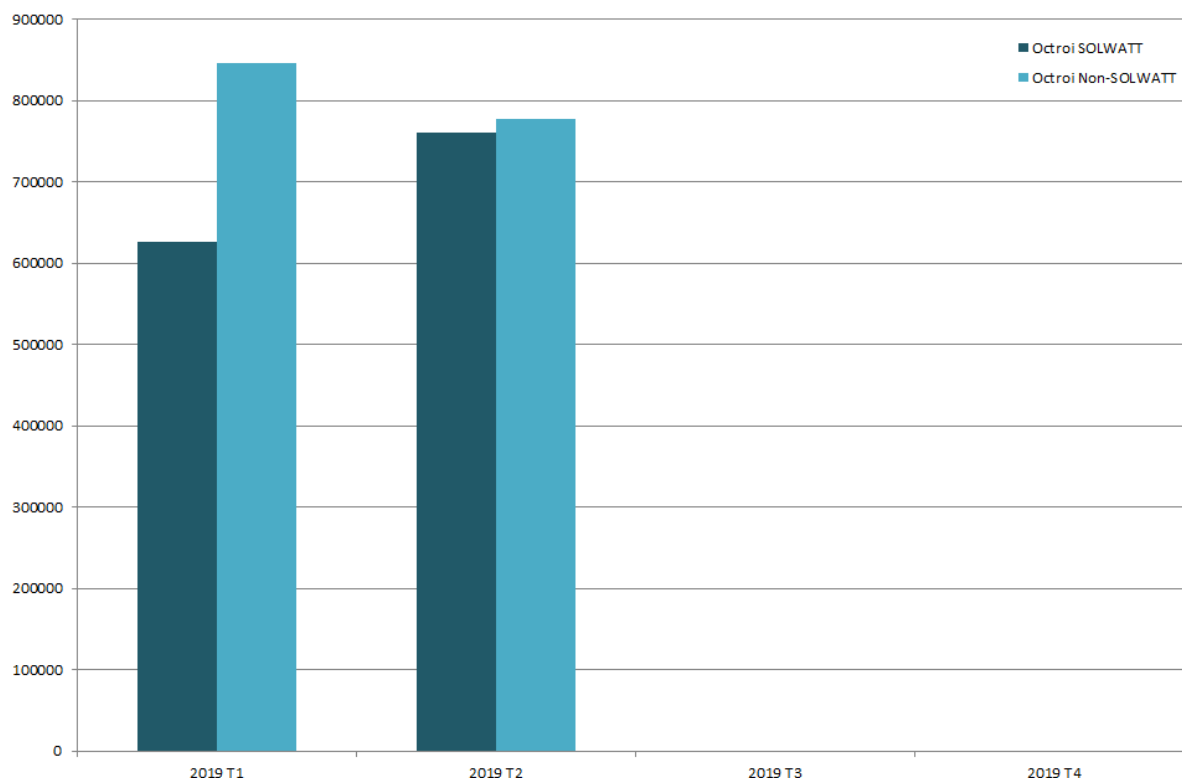
TABLEAU 1 ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS

	Stock de départ	2019 T1	2019 T2	2019 T3	2019 T4
Nb de CV octroyés - nouveau régime		225.543	297.873		
Nb de CV octroyés - ancien et nouveau régime		620.567	479.673		
Nb de CV octroyés - Solwatt 10 ans		626.861	760.606		
Nb total de CV arrivés sur le marché		1.472.971	1.538.152	0	
Nb de CV restitués pour le quota		1.247.356	1.429.768		
Nb de CV achetés par le GRTL		530.327	611.121		
Nb de CV périmés		7.044	4.002		
Nb total de CV retirés du marché		1.784.727	2.044.891	0	
Estimation stock en nb de CV	2.316.899	2.005.143	1.498.404	1.498.404	

2.1. Offre de certificats verts

Au deuxième trimestre 2019 (T2), on comptabilise 1.538.152 CV octroyés aux installations de production d'électricité verte en Wallonie.

FIGURE 1 : CV OCTROYES AUX INSTALLATIONS SOLWATT ET NON-SOLWATT



SOLWATT

Les producteurs SOLWATT ont transmis près de 55.603 relevés dans le courant du deuxième trimestre 2019. Sur base de ces relevés, 760.606 CV ont été octroyés et déposés sur le compte-titre courant de ces mêmes producteurs en T2 2019.

Non-SOLWATT

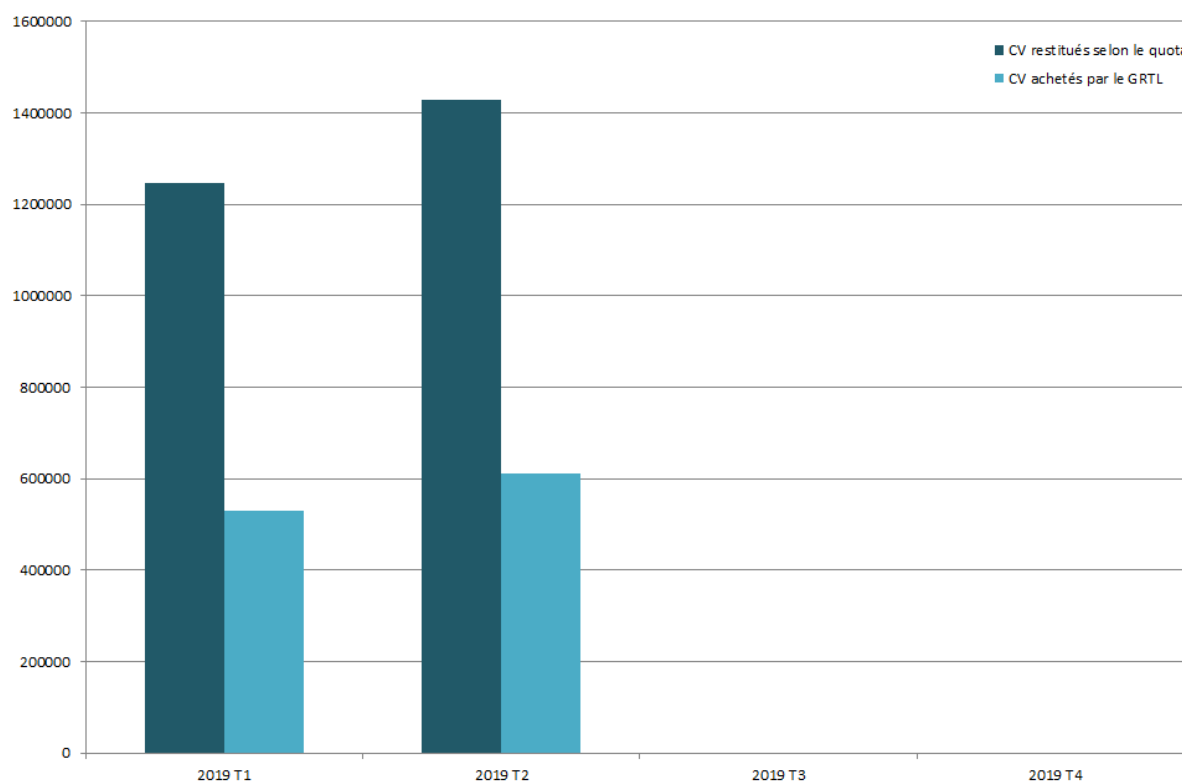
Les producteurs Non-SOLWATT ont transmis, quant à eux, près de 1.396 relevés dans le courant du deuxième trimestre 2019. Sur base de ces relevés, 777.546 CV ont été octroyés et déposés sur le compte-titre courant de ces producteurs en T2 2019.

2.2. Demande de certificats verts (quotas de CV)

Cette section fait référence à l'annulation des CV, par les fournisseurs et les GRD, en vue de satisfaire leur obligation de quota en Région wallonne.

Lorsque la transaction d'annulation par le fournisseur ou le GRD est enregistrée dans la banque de données de l'Administration, les certificats verts relatifs à cette transaction ne sont plus disponibles sur le marché.

FIGURE 2 : CV RESTITUÉS SELON LE QUOTA ET CV ACHETÉS PAR LE GRTL



Le nombre de certificats verts à restituer par les fournisseurs et les gestionnaires de réseau de distribution est établi sur base du quota nominal applicable aux fournitures d'électricité soumises à quota et des réductions de quota accordées aux clients finals en accord de branche. Les certificats verts ainsi restitués sont ensuite annulés dans la banque de données de l'Administration. Pour le trimestre T2 2019, 1.429.768 CV (cf. tableau 1) ont été effectivement annulés et donc retirés du marché. Ces certificats verts concernent en grande partie les quotas de T4 2018.

Il est à noter que les valeurs d'un trimestre d'une année ne sont pas comparables à celles d'une autre étant donné notamment le décalage d'encodage des transactions d'annulation des CV.

Le tableau 2 montre les volumes des fournitures d'électricité soumises à quota telles que déclarées par les fournisseurs et les GRD dans les délais légaux ainsi que le nombre de certificats verts à annuler durant les trimestres suivants.

Il est à noter que les différences de valeurs constatées entre les annulations effectives (cf. tableau 1) et les valeurs du tableau 2 s'expliquent notamment par le décalage d'encodage des transactions d'annulation des CV.

Pour le deuxième trimestre 2019, le quota nominal de certificats verts est de 1.787.796. Toutefois, suite aux réductions de quota accordées aux clients finals en accord de branche, le nombre de certificats verts réellement restitués est de 1.316.873.

TABLEAU 2 FOURNITURES SOUMISES ET NOMBRE DE CV A RESTITUER EN 2019

	2019 T1	2019 T2	2019 T3	2019 T4	Total
Fournitures soumises	5.649.576	4.795.591			10.445.167
Quota nominal	37,28%	37,28%			
Quota de CV hors réduction	2.106.162	1.787.796			3.893.958
CV restitués	1.641.262	1.316.873			2.958.135

2.3. CV achetés par le GRTL (Elia)

Le producteur a la possibilité de valoriser ses certificats verts soit sur le marché soit au prix garanti auprès du gestionnaire de réseau de transport local (Elia). Le choix du prix garanti se fait lors de la transmission des relevés et est automatiquement accessible aux installations d'une puissance inférieure ou égale à 10 kW ainsi qu'aux unités de production soumises à la procédure de réservation.

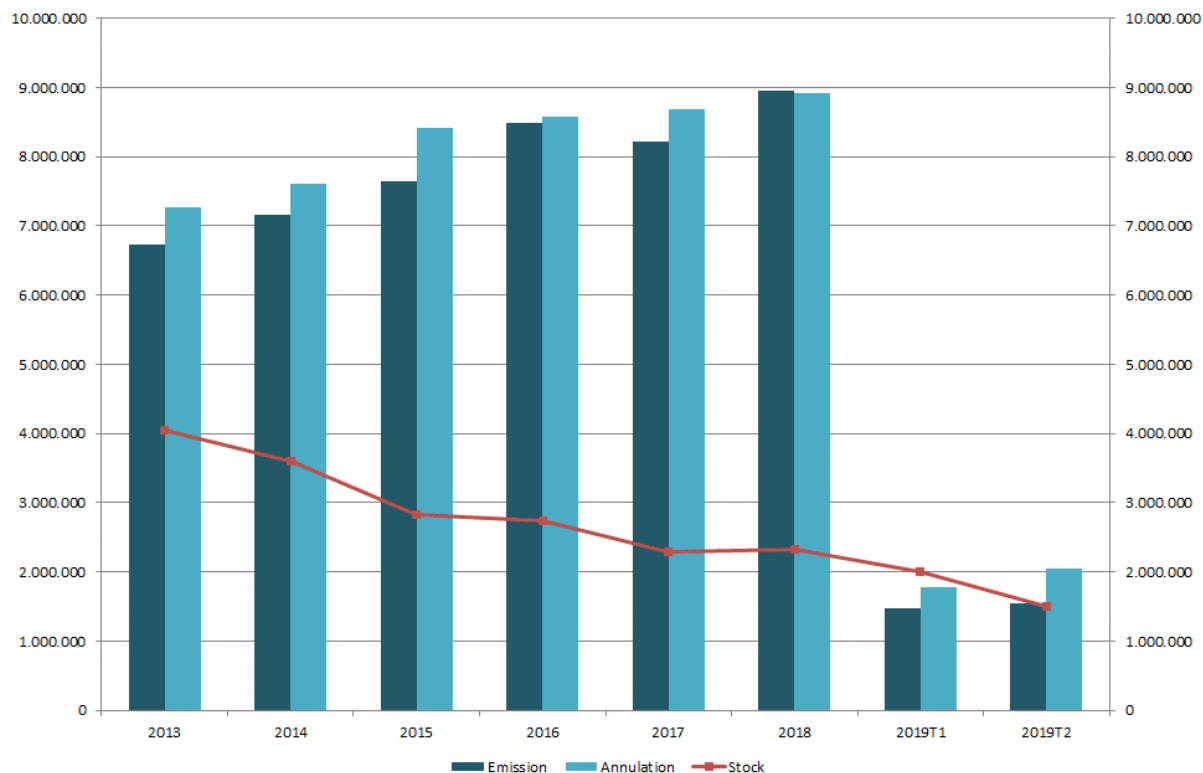
Lorsque la transaction de vente vers Elia est enregistrée et validée dans la banque de données de l'Administration, les certificats verts relatifs à cette transaction ne sont plus disponibles sur le marché.

En T2 2019, 611.121 CV ont été vendus à Elia dont environ 94% provenant de producteurs SOLWATT et le solde provenant d'installations de plus de 10 kW.

2.4. Stock de certificats verts

Tel qu'illustré dans le graphique ci-dessous, on constate une baisse du stock de CV à la fin de T2 2019 par rapport à T1 2019. Il s'établit 1.498.404 CV à la fin de T2 2019.

FIGURE 3 : ÉVOLUTION DU STOCK DE CV



3. CONCLUSION

Sur base de l'analyse exposée ci-dessus, l'Administration constate que, pour le deuxième trimestre de l'année 2019, la situation réelle montre une baisse du stock de CV.

Toutefois, il est important de noter que les données sont difficilement comparables puisque les prévisions du chapitre 7 du RAS 2018 ne tiennent pas compte des décalages temporels présents dans la réalité au niveau des quotas de CV et de l'achat des CV par le GRTL.

* *
*